Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 022-212203160-20260924-2609DM2-DE

Délibération n° /2026

COMMUNE DE SAINT-MAYEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le jeudi vingt-quatre septembre deux mil vingt-six, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Gilles HELLARD, Maire.

***PRESENTS** : Xavier LE DANTEC, Clélia MAUDIEU, Claude BRIERE, Anne-Marie LE LAY, Elodie HEURTEL, Dylan GOUSSE, Valérie LE SABAZEC, Julien LE PALUD, Clémence BELLOEIL.*

***ABSENTS EXCUSES** : Claude BRIERE (pouvoir donné à Frédéric LEVEL)*

***SECRETAIRE DE SEANCE** : Clélia MAUDIEU*

****

OBJET : Décision Modificative 2 COMMUNE 2026

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir des crédits supplémentaires en dépenses de fonctionnement au chapitre 014 pour un montant de 688 €.

Cette augmentation de dépenses sera financée par une réduction de crédits à l'article 61551 chapitre 011.
Soit :

- *+ 688 € au compte 7392221 - chapitre 014 en dépenses de fonctionnement (atténuation de produits)*
- *- 688 € au compte 61551 - chapitre 011 en dépenses de fonctionnement*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

***DECIDE** de procéder comme proposé ci-dessus, à savoir :*

- *+ 688 € au compte 7392221 - chapitre 014 en dépenses de fonctionnement (atténuation de produits)*
- *- 688 € au compte 61551 - chapitre 011 en dépenses de fonctionnement*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS,

Pour copie conforme,

Le Maire

MAIRIE DE SAINT MAYEUX 22320